

Image not found or type unknown



## Quelle est le délai de prescription S V P .

Par **tiki**, le **12/01/2016** à **20:44**

[img]http://[img]Bonjour,

Voilà mes enfants ont reçue un courrier par un avocat leur réclament 150€ par enfants.

Ceci suite au décès de leur grand-père ils ont touché un montant chacun en mars 2010 suite à sa ils ont reçu un courrier le 12 janvier 2016 leur réclament la somme de 150€ sachant qu'a cette époque mes enfants avaient 15 ans; 12 ans et 9 ans.

Cordialement